

PRESSE DU 05.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== GÉNÉRALITÉS =====

La Tribune. Green Business

04.11.2010

<http://www.latribune.fr/green-business/l-integrale-des-tchats/20091104trib000440355/pour-ou-contre-les-eoliennes-les-opinions-contradictaires-de-deux-experts.html>

Pour ou contre les éoliennes ? Les opinions contradictoires de deux experts

Ce mercredi 4 novembre, un partisan des éoliennes et un opposant ont répondu à vos questions : un débat contradictoire arbitré par les interrogations des internautes. Retrouvez ci-dessous la retranscription intégrale de ce tchat.



Bonjour et bienvenue sur le "tchat". Aujourd'hui nous avons le plaisir d'accueillir Jean-Louis Butré, Président de la fédération [Environnement Durable](#), opposé au développement des éoliennes en France et qui s'est illustré avec le cas du Mont Saint-Michel, ainsi que Fabrice Cassin, vice-président de France Energie Eolienne, qui répondront à toutes vos questions.

Bonjour à tous. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Robert : Aujourd'hui, est-il vraiment possible d'être indépendant énergétiquement et de produire de l'électricité sans polluants ni CO2 tout en se passant de l'éolien ? (Gaz, Pétrole, Uranium... proviennent d'ailleurs)

Fabrice Cassin : L'indépendance énergétique est une question centrale de la politique énergétique. Non, il n'est pas possible de se passer de l'éolien, compte tenu des engagements de réduction des gaz à effet de serre. Le programme éolien décidé en août 2009 conduit à l'installation de 25.000 MW éoliens en 2020, soit à peu près 8.000

éoliennes. C'est cet objectif là et sa réussite qui permettra d'asseoir l'indépendance énergétique et de réduire les émissions de gaz carbonique.

Jean-Louis Butré : Pas d'accord. D'abord, la France est le pays qui produit son électricité pratiquement sans CO2 puisque 90% de celle-ci n'est pas dépendante de carbone. Il est évident que vouloir mettre 25.000 MW est une hérésie. L'électricité produite actuellement par les 4.000 MW installés ont fourni officiellement 1% de l'électricité de notre pays. Les objectifs du Grenelle 20.000 MW d'éolien terrestre amènera, puisque cela fait quatre fois plus, à une valeur de 5 à 7% d'électricité en plus, ce qui est petit par rapport aux dépenses que devrait consentir notre pays.

F. C. Nous devons faire face à une augmentation croissante des besoins en énergie. Entre 1971 et 2007, la production d'électricité mondiale a doublé, alors que la population mondiale n'a crû que de 80%. Donc les besoins énergétiques sont un enjeu crucial qui ne peut s'asseoir que sur un bouquet énergétique, répondre à ces besoins exige de faire appel à l'ensemble des énergies disponibles et, en priorité, aux énergies non finies ou renouvelables.

J.-L. B. Il y a des énergies renouvelables beaucoup plus intelligentes que l'éolien et beaucoup plus porteuses d'avenir pour la France.

YOP : **Les pro-éoliens affirment que c'est une énergie décentralisée. Or dans nos campagnes, RTE construit des nouvelles lignes électriques, avec de nouveaux postes sources uniquement pour l'installation de parcs éoliens. Ces postes sources sont ensuite interconnectés avec les lignes THT... cherchez l'erreur ?**

J.-L. B. Hélas, quand on parle de l'éolien, on ne mentionne que ces immenses machines, mais le mitage incroyable actuel de la France entraîne, en effet, la construction et le renforcement du réseau électrique. Eolien = plus de pylônes, plus de lignes et un coût probable pouvant atteindre 5 milliards d'euros.

F. C. Nous partons d'un système électrique français, centralisé autour de lignes 400.000 volts avec des centrales de production d'énergie nucléaire essentiellement productrices. C'est pourquoi il est important aujourd'hui de disposer d'autres sources de production d'électricité dans des régions, comme la Bretagne, qui n'ont pas fait le choix du nucléaire. C'est encore une fois une question d'indépendance énergétique ; c'est une question de bouquet énergétique équilibré entre toutes les énergies aujourd'hui disponibles sans qu'il y ait lieu de choisir entre les intelligentes et les stupides.

J.-L. B. Je suis content d'apprendre que la Bretagne allait enfin devenir indépendante ! Plus sérieusement, toute l'électricité est totalement interconnectée et on ne peut pas séparer artificiellement l'électricité en département, région, car le courant que nous consommons n'est pas stockable et il doit être produit instantanément. C'est ce qui condamne l'éolien puisque, même si on installe des mégawatts, lorsqu'il n'y a pas de vent, il n'y a pas de courant.

F. C. Ce n'est pas exact puisque, précisément, il s'agit de prendre en compte l'ensemble du parc éolien français et l'ensemble des régimes de vents présents sur le territoire. Il y a toujours des vents disponibles entre la Méditerranée, la Manche-Mer du Nord et l'Atlantique. C'est à ce niveau là qu'il faut examiner la question de l'apport de l'électricité éolienne au réseau.

J. L. B. Très heureux d'apprendre que le syndicat des énergies renouvelables a la chance de prévoir le temps et de garantir qu'il y aura partout du vent, suffisamment pour faire face à un moment donné à nos besoins.

F. C. Les prévisions météorologiques sont aujourd'hui suffisamment précises pour permettre à l'éolien d'être présent lorsqu'il est fait appel à lui. C'est une énergie fiable et disponible.

Orange pressé : **L'éolien produit plus en hiver qu'en été. Dans le même temps, la puissance par machine a considérablement augmenté pour atteindre 10MW d'ici 1 ou 2 ans. La solution aux problèmes d'énergie français est-elle l'énergie éolienne ?**

F. C. La solution aux problèmes d'énergie français est multi-énergie. Encore une fois, toutes les énergies doivent être mobilisées pour répondre aux surcroûts de demande.

J.-L. B. Actuellement, la moyenne des éoliennes en France est inférieure à 2 MW. Ce sont déjà d'immenses machines rapides de 150 mètres de haut qui posent d'énormes problèmes aux riverains et notamment au paysage de notre pays. Il existe en effet des éoliennes plus puissantes, qui sont prévues pour être mises en mer. On parle de 5 voire 6 MW, mais c'est complètement illusoire d'imaginer pouvoir les mettre en France, un pays à relativement forte densité d'habitat et ce serait un gâchis encore plus important que celui qu'on est en train de faire actuellement avec les machines existantes.

F. C. J'insiste, en réponse, sur le fantastique défi de recherche et de développement qui s'ouvre devant nous. Les avancées technologiques sont importantes et doivent être encore accrues pour permettre de satisfaire la demande d'électricité avec des éoliennes les plus performantes possible.

J.-L. B. La filière éolienne, et notamment la recherche, n'est pas en France, mais en Allemagne, au Danemark et en Espagne; Nous ne faisons qu'acheter des machines et c'est une dépense d'argent qui n'est pas porteuse d'avenir. Cela n'a rien à voir, par exemple, avec le plan solaire décidé par le gouvernement qui veut lancer une vraie filière

industrielle partant de la recherche, du développement et d'usines de fabrication. L'éolien ne fera que déséquilibrer encore plus la balance économique du pays.

F. C. La filière éolienne ne se résume pas à la construction de machines, des composants de toutes sortes sont fournis par des sous-traitants français ([Carbone Lorraine](#), Rolix, que ceux que je ne cite pas me pardonnent...). C'est aujourd'hui 7.000 emplois ; ce seront 60.000 emplois en 2020. Comment ne pas s'engager franchement, ouvertement, dans cette voie ?

J.-L. B. Ces chiffres sont totalement surdimensionnés. De toute façon, il faudrait être un de trois grands leaders dans le monde. Or, jamais la France n'y arrivera dans la filière éolienne. Il vaut mieux employer les chercheurs en très grand nombre et, ensuite, développer des nouveaux matériaux, puis construire des usines et on parlera en centaines de milliers d'emplois à terme.

liliane : Quelle indépendance énergétique la France gagnera-t-elle au terme d'une politique de priorité "tout éolien" alors que ces engins ne fonctionnent qu'à quart de temps? Pour le CO2 en cause il semble que ce ne soit pas avec l'éolien que l'on va régler le problème ?

F.. C. Nous ne nous engageons pas dans une politique de "tout éolien". J'insiste sur les engagements équilibrés, gravés dans la loi du 3 août 2009. Toutes les énergies doivent être mobilisées pour satisfaire au défi de la demande.

J.-L. B. Le vrai problème de l'éolien, c'est en effet que le rendement n'est que de moins de 25%. Cela veut dire qu'une éolienne se repose l'équivalent de 75% du temps. Aucune technologie ne pourra résister longtemps avec des rendements aussi faibles et surtout qui ne sont pas améliorables puisqu'ils dépendent uniquement du vent. Ce n'est pas le cas d'autres technologies concernant les énergies renouvelables comme le solaire qui, lui, a bien des mauvais rendements aujourd'hui, mais grâce aux améliorations spectaculaires des nouveaux matériaux dans ce domaine, pourra faire des progrès énormes. L'éolien, c'est une technologie obsolète.

F.. C. J'insiste à nouveau sur les différents régimes de vents dont bénéficie la France et sur le fait que les parcs éoliens fonctionnent la totalité du temps. Ce dont vous parlez, ce sont des puissances maximales pouvant être atteintes.

Graule : Pourquoi ne pas réserver l'éolien aux friches industrielles ?

J.-L. B. Le président de la République, Nicolas Sarkozy, a au moins à deux reprises montré sa volonté à ce que la France ne soit pas défigurée et considère que l'éolien ne doit être mis que sur des friches industrielles. Or on constate, hélas, un mitage colossal de notre pays et maintenant des sites emblématiques touchés : parcs régionaux qui, comme en ARdèche, ont amené des écologistes à protester vigoureusement et à demander un moratoire qui a déjà recueilli 5.000 signatures. Plus incroyable, un parc éolien a été accordé à 17,5 km du Mont-Saint-Michel et dix autres projets sont en cours dont deux déposés en cours d'enquête concernant la baie du Mont-Saint-Michel. Ce scandale a amené la Fédération [Environnement Durable](#) à alerter l'opinion internationale, puisque ce site est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Suite aux dépêches de l'AFP et de Reuters, la fédé a déclaré officiellement que, désormais, le président Nicolas Sarkozy serait responsable de la dégradation des paysages de la France. D'autres sites emblématiques sont eux aussi menacés et de nouvelles actions vont être lancées.

F. C. Venons-en à l'encadrement législatif et réglementaire du développement éolien. Les objectifs sont affichés et le rythme de 2.000 MW éoliens par an devra être respecté. Il reste que le régime juridique doit être stable, transparent et garantir une parfaite acceptabilité de l'implantation éolienne par le public. Les régions sont appelées à se saisir, en liaison avec les préfets de région, des schémas des énergies renouvelables. Sont définies des zones préférentielles d'implantation intégrant les problématiques paysagères. Des zones de développement éolien sont ensuite définies dans ce cadre multi-énergie par le préfet afin d'assurer le respect absolu des sites emblématiques, la protection des espèces et des habitats écologiquement fragiles, la réalité du gisement éolien et la capacité de raccordement à moyen terme des installations implantées dans ces zones. Enfin, seront délivrées des autorisations parc par parc garantissant, si besoin était encore, la conciliation de l'ensemble de ces contraintes environnementales. Sur la baie du Mont-Saint-Michel, il est parfaitement légitime que les associations saisissent la juridiction administrative pour assurer le contrôle de la légalité des décisions préfectorales. A 17,5 km, le juge confirme l'absence d'atteinte paysagère à ce monument emblématique. Il n'en demeure pas moins que la filière restera toujours attentive à l'acceptabilité de l'implantation éolienne.

J.-L. B. Ce qui est surprenant c'est que la secrétaire d'Etat, Mme Jouanno, intervenant devant les sénateurs, a affirmé qu'il n'y aurait pas d'éolienne près du Mont-Saint-Michel. Or, lorsqu'elle a fait cette déclaration, un permis de construire était déjà signé.

Il semble visiblement qu'elle ne connaît pas bien ses dossiers. Concernant le massacre paysager de la France, les 20.000 MW de Grenelle prendront 160.000 km² de covisibilité intense, soit près du quart du territoire national, c'est-à-dire qu'on verra des éoliennes qui seront situées à moins de 5 km sur un quart du territoire. Tout en comprenant très bien les aspects juridiques de cette affaire, nous ne pouvons pas accepter que ce programme se développe sans que les Français aient totalement connaissance de ce qui se passe.

F. C. Chacun de ces projets a fait l'objet et fera l'objet d'enquête publique au cours de laquelle est mise à disposition et portée à connaissance de toute une étude d'évaluation environnementale. Chacun est appelé à livrer ses observations, à questionner le projet, voire à le faire modifier en fonction d'éléments que le développeur n'aurait pas, le cas échéant, pris en compte. Les projets les plus importants relèveront au surplus d'une discussion nationale en commission du débat public. Aucune discrétion dans les autorisations délivrées pour l'implantation des parcs.

J.-L. B. Les études d'impact sont payées par les promoteurs, c'est eux qui contrôlent ceux qui sont chargés de faire les études paysagères, les études de nuisance, d'atteinte à la vie faune. Comment voulez-vous que ce système soit juste, puisque ceux qui sont chargés de faire ces études dépendent financièrement de ceux qui vont mettre ces parcs? Toutes ces études sont favorables, ce que dénonce la fédération environnement durable qui, du reste, reçoit tous les jours des témoignages d'anomalies allant souvent même jusqu'à bafouer la démocratie.

F. C. Le principe du financement des études d'impact par un promoteur de projet est posé depuis les lois du 10 et 19 juillet 1976. Il n'exclut, en aucune manière, le recours à une tierce expertise et c'est en ce sens que s'oriente le projet de réforme du droit des études d'impact, non spécifique à l'éolien, dans le cadre du Grenelle II. Cette réalisation d'une étude d'impact est évidemment étroitement liée à la connaissance du projet et préparée en premier lieu par le développeur. Elle fait l'objet ensuite d'une expertise par l'ensemble des services administratifs sur chacun des aspects (sonores par la DAS, paysagers par l'architecte des bâtiments de France et la Commission de protection des sites, etc.).

Merci Jean-Louis Butré et Fabrice Cassin. Le mot de la fin ?

F. C. L'éolien, dans le cadre d'un bouquet énergétique, est capable à la fois de soutenir la croissance en termes d'emplois et d'emplois régionaux, de contribuer à la baisse des émissions de gaz carbonique et de permettre de réduire la dépendance énergétique. Il faut de l'enthousiasme et de l'audace, ce que les pouvoirs publics ont reconnu : la filière relèvera ce défi. Pour continuer le débat, je vous invite à vous connecter sur contact@enr.fr. A bientôt.

J.-L. B. L'éolien est une erreur stratégique pour la France. Economiquement, c'est une dépense de plus de 40 milliards d'euros à la charge des citoyens.

Une non réduction significative de nos gaz à effet de serre, des problèmes sociaux majeurs qui s'amplifient sur tout le territoire, un massacre inimaginable de nos paysages, bien commun de tous. La Fédération [Environnement durable](http://environnementdurable.net) s'adresse solennellement au président de la République et au gouvernement pour qu'ils arrêtent immédiatement cette filière en France. Je tiens à remercier l'ensemble de la presse française et des médias en général pour leur indépendance, ce qui permet à des citoyens face à d'énormes lobbies industriels à pouvoir s'exprimer librement. Encore merci à latribune.fr. Pour contacter la Fédération [Environnement durable](http://environnementdurable.net) : contact@environnementdurable.net
<http://environnementdurable.net>
<http://epaw.org>.

latribune.fr

SUR LE MÊME SUJET

- [Pour ou contre les éoliennes ? Tous vos commentaires](#)
Publicité

+++++

FAUT-IL RÉPONDRE ?
ENVOYEZ VOS COMMENTAIRES !

environnementdurable.net

05.11.2010

<http://environnementdurable.net/blog/11857-Les-Francais-favorables-a-l-energie-eolienne.html>

Les Français favorables à l'énergie éolienne

Par [Lucas](#) - 05 novembre 2010

Deux français sur trois seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à un kilomètre de chez eux. L'opinion des Français reste très positive en ce qui concerne l'énergie éolienne : c'est ce que confirme le Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat du Commissariat général au développement durable ([consultable en ligne à cette adresse](#)).



Autre constat : toutes les catégories de la population partagent cette opinion globalement favorable. Peu importe l'âge ou le revenu des sondés, la grande majorité ont répondu oui à l'éolien. Si l'opinion publique soutient l'implantation d'éoliennes, tout le secteur pourra se développer beaucoup plus vite.

La production d'énergie est l'un des grands chantiers que la France et les autres pays du monde doivent opérer pour réduire leurs empreintes écologiques respectives. En abandonnant les énergies traditionnelles de type pétrole ou charbon ...

Même sujet :

Arnaud Gossement

04.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/04/eoliennes-la-cour-administrative-d-appel-de-bordeaux-et-le-r.html>

Baromètre d'opinion 2010 sur l'énergie et le climat : une "large acceptation" des éoliennes

Même sujet :

Actu-Environnement

05.11.2010

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/energie-barometre-ministere-eoliennes-11307.php4>

Les éoliennes bénéficient d'une bonne image selon le baromètre du ministère de l'environnement

Même sujet :

Actu-Environnement

05.11.2010

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/energie-barometre-ministere-eoliennes-11307.php4>

Les éoliennes bénéficient d'une bonne image selon le baromètre du ministère de l'environnement

 |    | [Réagir](#) | [Partager](#)   4 novembre 2010

Même sujet :

IFRAP

04.11.2010

<http://www.ifrap.org/Le-prix-de-l-electricite-verte-va-encore-augmenter.11818.html?date=20101105>

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (VERTE) VA ENCORE AUGMENTER



En 2008, à la question du Grenelle de l'environnement « Êtes-vous d'accord pour utiliser de l'électricité verte ? », 95% des Français ont sans doute répondu OUI. Mais en 2010, ils découvrent que la véritable question était « Êtes-vous d'accord pour utiliser de l'électricité verte... de 3 à 10 fois plus chère que l'électricité actuelle ? ». A cette question, 95% des Français auraient certainement répondu NON. Et pourtant, avec le développement des énergies vertes, le prix de l'électricité va continuer à augmenter.

La France s'est imprudemment engagée à produire 21% d'électricité renouvelable en 2020. Heureusement que l'électricité produite grâce aux barrages hydroélectriques construits par nos parents et grands-parents représente déjà 11,5%. Elle présente tous les avantages : renouvelable, disponible à la demande, peu chère. En comparaison, toutes les autres formes d'électricité verte sont très coûteuses.

Une énergie de grand luxe [1]

	Prix du MWh
Vente par EDF à ses concurrents	35 à 45 €
Rachat par EDF de l'électricité "verte" :	
Éolienne terrestre	82 €
Éolienne marine	130 €
Solaire photovoltaïque (au sol)	266 à 352 €
Solaire photovoltaïque (bâtiment)	370 à 580 €
Solaire thermodynamique	328 €
Biomasse	125 à 175 €

(Ces tarifs sont si difficiles à croire qu'il est recommandé de les consulter sur [le site du ministère](#)). [2]

Ces coûts sont déjà ahurissants, mais ils n'incluent pourtant pas les diverses subventions fournies par l'État et les collectivités locales. Et pas non plus les surcoûts liés à l'extension du réseau électrique de transport et l'adaptation de sa gestion à des types de production aléatoire et dispersée. Enfin, l'utilité des MWh produits de façon aléatoire par les [éoliennes](#) et le solaire est très inférieure à celle des MWh produits en fonction des besoins (hydraulique, nucléaire, thermique classique). L'iFRAP estime que, pour tenir compte de ce facteur aléatoire, il faut encore multiplier par deux le coût de ces énergies.

De par la loi, [l'électricité verte est obligatoirement achetée par EDF](#) à des prix fixés par le gouvernement. A ce niveau d'aubaine, particuliers et investisseurs se précipitent sur ces bonnes affaires et installent de plus en plus d'éoliennes et de capteurs solaires, dépassant toutes les prévisions et les capacités des industriels français. EDF répercute logiquement leur surcoût sur les consommateurs. La nouvelle augmentation de 3% du prix de l'électricité décidée pour janvier 2011 n'est qu'un début, la hausse se poursuivra au fur et à mesure de la mise en route de nouvelles installations vertes.

La France n'ayant pas besoin de cette électricité supplémentaire doit se concentrer sur des programmes de recherche sur les énergies renouvelables, pas sur la production de masse par des techniques qui ne sont pas rentables.

La prochaine fois, avant de dire OUI, il faudra soigneusement lire la fin de la question, même si elle est écrite en tout petits caractères.

++++
 Arnaud Gossement

04.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/04/la-commission-europeenne-publie-les-lignes-directrices-visan.html>

La Commission européenne publie les Lignes directrices visant à concilier le développement de l'énergie éolienne et la biodiversité

Posté par , le 04 novembre 2010. Publié dans [Droit de l'énergie](#),



Voici un document important dont les opérateurs de l'énergie éolienne ne manqueront pas de se servir pour la conception des projets, leur instruction et la conduite d'éventuels contentieux. La Commission européenne vient en effet de publier des "[Lignes directrices visant à concilier le développement de l'énergie éolienne et la politique en matière de biodiversité](#)".

Voici le texte du [communiqué de presse de la Commission européenne](#), lequel comporte, en conclusion, des liens vers les documents de référence

IP/10/1450

Bruxelles, le 29 octobre 2010

Lignes directrices visant à concilier le développement de l'énergie éolienne et la politique en matière de biodiversité

Si l'énergie éolienne ne représente pas, de façon générale, une menace pour la nature, il peut arriver que des parcs d'éoliennes mal situés ou mal conçus aient des effets négatifs sur les espèces et habitats vulnérables. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a publié aujourd'hui des lignes directrices relatives au développement de l'énergie éolienne dans les zones naturelles protégées. Ces lignes directrices s'appliquent au réseau Natura 2000, lequel constitue non seulement la clé de voûte de la politique de l'UE en matière de biodiversité, mais également un instrument essentiel pour atteindre l'objectif que s'est fixé l'Union d'enrayer et d'inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité à l'horizon 2020. L'énergie éolienne a un rôle important à jouer dans la réalisation de l'objectif de l'UE de parvenir à 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie totale de l'Europe d'ici 2020, et le déploiement de ce type d'énergie dans les zones Natura 2000 n'est pas automatiquement exclu, même s'il doit faire l'objet d'une évaluation au cas par cas.

M. Janez Potočnik, membre de la Commission chargé de l'environnement, a déclaré à ce sujet: «Ces nouvelles lignes directrices vont donner aux États membres et aux entreprises des indications claires en ce qui concerne la réalisation d'activités liées au développement de l'énergie éolienne en conformité avec les exigences de Natura 2000. Il ne s'agit pas de modifier la législation ou la politique, mais simplement de fournir des orientations sur le droit existant. Notre but est de veiller à ce que les objectifs en matière d'énergie renouvelable soient atteints dans le plein respect de la législation de l'UE relative à la protection des espèces.»

Programmation stratégique au premier plan

Les lignes directrices publiées aujourd'hui visent à éviter tout conflit entre le développement de l'énergie éolienne et la conservation de la biodiversité dans les zones protégées Natura 2000. Elles soulignent l'importance de la programmation stratégique et la nécessité d'une évaluation appropriée et de qualité des nouveaux projets de développement. Les lignes directrices contiennent des exemples de bonnes pratiques et montrent comment développer l'énergie éolienne sans endommager les zones naturelles sensibles.

La programmation stratégique du développement de l'énergie éolienne sur une large zone géographique constitue l'un des moyens les plus efficaces de réduire au minimum les effets des éoliennes sur la nature et les espèces sauvages dès le début du processus. Non seulement elle permet la mise en place d'un cadre de développement plus intégré, mais elle réduit également les risques de rencontrer ultérieurement des difficultés ou des retards au niveau des projets individuels.

Contexte

L'Europe s'est fixé pour objectif d'obtenir 20 % de l'énergie qu'elle consomme à partir de sources renouvelables d'ici 2020, et l'énergie éolienne doit contribuer de façon significative à la réalisation de cet objectif. L'énergie éolienne permet également de réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que la consommation d'eau liée à la production classique d'électricité dans l'UE. L'énergie éolienne a connu une croissance rapide au cours de la dernière décennie et représentait, en 2009, 4,8 % de la consommation d'électricité totale de l'UE. Ce pourcentage devrait au minimum tripler d'ici 2020.

Natura 2000 est un réseau écologique à l'échelle européenne, qui a été établi dans le cadre de la directive «Habitats» de 1992 et qui compte environ 26 000 sites dans les 27 pays de l'UE, couvrant près de 18 % du territoire de l'Union. Ce réseau a pour objectif d'assurer la conservation et l'utilisation durable des zones de grande valeur du point de vue de la biodiversité, ainsi que la survie à long terme des espèces et des habitats d'Europe les plus précieux et les plus menacés. Natura 2000 n'est pas un système de réserves naturelles au sens strict où toute activité humaine est interdite. Si le réseau doit indéniablement inclure des réserves naturelles, la majeure partie du territoire continuera probablement à appartenir à des propriétaires privés, la priorité étant de garantir le caractère durable de la gestion future d'un point de vue tant écologique qu'économique.

Pour en savoir plus

Orientations sur l'énergie éolienne et Natura 2000

<http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/managem...>

La politique de l'UE concernant la nature et la biodiversité

http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm

Politique de l'UE en matière d'énergie éolienne

http://ec.europa.eu/energy/renewables/wind_energy/wind_en...

IL EST IMPORTANT DE CONSULTER CES TEXTES !

===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====
 ===== OFFSHORE - RÉGIONS =====
 ===== RÉGIONS =====

BRETAGNE

22 COTES-D'ARMOR

22100 Dinan

Ouest-France

05.11.2010

<http://www.ouest-france.fr/ofdernmin -Pays-de-Dinan-quinze-sites-prets-a-accueillir-des-eoliennes 40771-1576501-pere-bre filDMA.Htm>

Pays de Dinan : quinze sites prêts à accueillir des éoliennes

Environnement vendredi 05 novembre 2010



OUEST FRANCE

Quinze sites sont susceptibles d'accueillir des éoliennes dans le pays de Dinan. Le syndicat mixte du pays de Dinan qui regroupe neuf communautés de commune a adopté hier soir la carte des zones de développement éolien (ZDE). La plupart des sites sont situés au sud de la zone pour laquelle le syndicat mixte est compétent. Aucune éolienne n'est située en bord de mer. Les communes de Saint-Pôtan et des Champs-Géraux n'ont pas souhaité de ZDE sur leur territoire et ne sont plus retenues. La carte des sites adoptée hier soir définit dans quelles zones les élus sont prêts à accueillir des projets d'éoliennes.

Plus d'informations dans le journal Ouest-France

+++++

LANGUEDOC-ROUSSILLON

30 GARD

30350 Montagnac

Midi Libre

03.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/03/FRANCE-MONDE-ML-L-39-abandon-des-eoliennes-en-mer-le-palmares-des-prefectures-1440962.php5>

Édition du mercredi 3 novembre 2010

L'abandon des éoliennes en mer, le palmarès des préfectures...

Éoliennes

Ainsi donc, sous l'amicale pression du «*lobbying des députés UMP*» (le terme est de *Midi Libre*), le gouvernement a renoncé à implanter des éoliennes en mer au large du golfe du Lion. Ces élus responsables pensent que des éoliennes de 150 mètres de haut, situées à plus de 10 kilomètres du littoral, pourraient «*gâcher le paysage*» des touristes qui ne risquaient de les apercevoir, à l'horizon, tout au plus qu'un mois par an. La belle affaire! C'est proprement intolérable alors qu'en même temps, aux portes de Nîmes, les administrations, régionale et départementale, rechignent à annuler une zone de développement éolien dans le massif boisé des Lens. Zone présentant, par son inflammabilité extrême, un risque majeur de catastrophe écologique liée à l'impossibilité, du fait de la présence des éoliennes, d'une intervention des secours aériens. 90% des habitants alentour se sont prononcés contre ces éoliennes «*à leur porte*», quasiment sous leur nez à Montagnac. Et ceci tous les jours. Sans résultat! Neuf mille hectares de forêt méditerranéenne sont probablement négligeables au regard du spectacle «*épouvantable*» d'éoliennes quasi invisibles à l'horizon. Nous n'avons probablement pas les «*bons élus responsables*» pour nous défendre. Peut-être qu'en les changeant, nous arriverons à nous faire entendre. Jacques GALOPIN (par courriel)

+++++

LANGUEDOC-ROUSSILLON

11 AUDE - 34 HERAULT

Midi Libre

05.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/05/FRANCE-MONDE-ML-Domenech-aux-prud-39-hommes-depenses-sociales-eoliennes-1442812.php5>

Courte vue

La politique consiste à prévoir l'avenir et préserver l'intérêt de tous. Au prix parfois d'un effort pédagogique envers la population afin qu'elle voit son intérêt, surtout lorsque les projets s'inscrivent dans un cadre national et européen.(...) Aussi est-il regrettable d'abandonner l'implantation des éoliennes au large d'Agde et de Sète sous la pression de quelques irréductibles et d'une catégorie sociale plus apte à manifester qu'à regarder la réalité en face, incapable à

s'engager dans le futur. Si l'on ne s'appuie pas sur les atouts de notre région que constituent le soleil, le vent et les étangs pour développer des projets visant la production d'électricité et de biocarburants à l'aide d'éoliennes, d'hydroliennes et de l'algoculture qui, en outre, développeraient l'offre touristique sur quoi nous appuierons-nous pour adoucir les effets de la crise ? (...) L'histoire retiendra donc cette erreur de stratégie à courte vue qui va à l'encontre du développement durable de notre territoire et de nos emplois.

Milou34 (par courriel)

+++++

LANGUEDOC-ROUSSILLON

11 AUDE - 34 HERAULT

Midi Libre

03.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/03/SETE-Port-ca-bouchonne-1440584.php5>

Parc éolien en mer : vers un abandon du projet?

Selon nos confrères de la Lettre M, les projets de Parcs éoliens au large de Sète et du Cap d'Adge mais aussi au large de Gruissan seraient abandonnés. Le ministre Jean-Louis Borloo aurait été sensible aux arguments des élus locaux, peu enclins à voir leur littoral hautement touristique défigurés par des champs d'éoliennes.

+++++

LANGUEDOC-ROUSSILLON

34 HERAULT

34230 Aumelas

Midi Libre

05.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/05/PANIER-EOLIENNES-A-AUMELAS-1442890.php5>

ÉOLIENNES A AUMELAS

Depuis la garrigue et jusqu'au parc éolien, découvrez la richesse écologique de la Moure, site protégé, grâce à l'association Demain la terre de Gignac. **Guidés par Jean-Pierre Trenga, vous pourrez ensuite donner votre avis sur le thème 'l'intégration des éoliennes dans la nature et le paysage, bien commun de tous'.**

Samedi 6 novembre, 14h-16h30.

Accès libre. Lieu de rendez-vous communiqué sur inscription.

+++++

LANGUEDOC-ROUSSILLON

34 HERAULT

34200 Sète ???

Midi Libre

03.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/03/VILLAGES-PORTUAIRE-1440578.php5>

Édition du mercredi 3 novembre 2010

PORTUAIRE...

PORTUAIRE

Les entrées

Aujourd'hui:

F.M. Spiridon (bétail) du Liban, CMA CGM Cartagena (conteneurs) d'Espagne, **Flintereems (éoliennes) des Pays-Bas.**

+++++

MIDI-PYRENEES

12 AVEYRON

12310 Bertholène

Midi Libre

05.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/05/RODEZ-Eolien-Opposition-aux-pales-dans-les-Palanges-1442612.php5>

Édition du vendredi 5 novembre 2010

Rodez. Eolien Opposition aux pales dans les Palanges

S'il y a eu un réel engouement autour des éoliennes, il semble bien, désormais, qu'une grande partie de l'opinion soit vent debout contre ces pylones accusés, notamment, d'abimer les paysages, de revenir cher et de ne pas être spécialement intéressants sur le plan de la protection de l'environnement. Le département de l'Aveyron, qui compterait quelque quatre cents éoliennes, est particulièrement couru par tous ceux qui souhaitent implanter des

champs éoliens, et, récemment, une société a jeté son dévolu sur la forêt des Palanges. A l'issue d'une réunion d'information tenue par les représentants de cette société, les opposants au projet se sont comptés, et ils se réuniront en fin de semaine afin de constituer une association de sauvegarde des Palanges. Ils savent aussi déjà qu'ils se rendront au rassemblement anti éolien organisé le 13 novembre prochain sur le Lévézou. Ce sont en tout cas neuf éoliennes qui pourraient être implantées sur une portion de forêt qui dépend de la commune de Bertholène. Pour Pierre Van Ommeslaeghe, qui est un peu le porte-parole de la future association, la forêt des Palanges a déjà payé un lourd tribut en matière de dommages causés à l'environnement; il ne voudrait pas qu'on en rajoute après le charbon, l'uranium... Pierre Van Ommeslaeghe est le porte-parole de la future association.

+++++

MIDI-PYRENEES **12 AVEYRON** **12360 Brusque**

Midi Libre
05.11.2010
<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/05/MILLAU-ntre-de-secours-de-Belmont-1442257.php5>

Brusque: une réunion publique autour du projet éolien

La société Raz Energie et le maire de Brusque, André Bernat, organisent, demain à 10h, salle Saint-Thomas, une réunion publique pour informer les habitants de l'avancée du projet éolien prévu dans la forêt communale (16 éoliennes).

«Cette journée donnera également lieu à la création d'un comité de suivi éolien, qui sera composé d'une dizaine de personnes: élus et volontaires», précisent les organisateurs. Raz Energie a signé une convention de bail avec la mairie pour l'occupation des terrains communaux, et la zone de développement éolien (ZDE) a été autorisée par la préfète en juin. Un mât de mesure des vents a été installé le mois dernier.

+++++

MIDI-PYRENEES **65 HAUTES-PYRÉNÉES** **65300 Lannemazan**

La Dépêche
05.11.2010
<http://www.ladepeche.fr/article/2010/11/05/941592-Lannemazan-Conseil-communautaire.html>

Lannemezan et sa région

PUBLIÉ LE 05/11/2010 11:55 | J.-C. D.

Lannemezan. Conseil communautaire



Lannemezan. Conseil communautaire

Ordre du jour léger pour le dernier conseil communautaire.

EXTRAIT

Autre dossier sensible : la demande de réalisation d'une ZDE (Zone de développement éolien), en adéquation avec les nouveaux critères du Grenelle 2 a été relancée.

Etc.

===== **ETRANGER** =====

SUISSE **VAUD** **1261 Longirod**

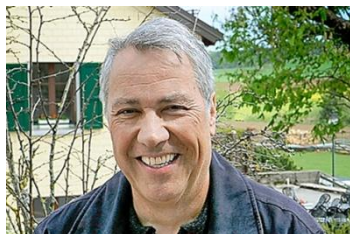
24 Heures

05.11.2010

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu-vaud-regions/opposes-eoliennes-prennent-paysans-2010-11-05>

Opposés aux éoliennes, ils s'en prennent aux paysans

LONGIROD | Des habitants de Longirod font pression sur les agriculteurs prêts à accueillir des éoliennes sur leurs terrains.



© Alain Rouèche | Le syndic Eric Cheseaux tente de calmer le jeu.

Yves Merz | 05.11.2010 | 16:35

En mai, le festival Long'Rock avait réuni tous les habitants de Longirod dans cette aventure éphémère. Mais cet automne, le projet d'accueillir cinq éoliennes au sud du village provoque des remous susceptibles de pourrir cette bonne ambiance. Alors qu'il ne s'agissait que de la mise à l'enquête du mât de mesure des vents, plus de septante personnes se sont élevées contre cette installation provisoire, pour montrer leur farouche détermination. Mais surtout, ce sont les propos mettant les agriculteurs en cause qui ont envenimé la situation.

Dans une lettre transmise à la commune, les opposants exercent une sorte de chantage sur les paysans: «En remontant la population contre vous, vous serez perdants lors de chaque scrutin qui concerne l'agriculture, et l'ouverture des frontières vous ferait le plus grand mal.» Vreni Hildebrand n'a rien contre les éoliennes, mais elle n'en veut pas à Longirod. Elle n'a rien contre les paysans non plus, «mais ils doivent tenir compte de l'avis des autres habitants. Ils ne doivent pas diriger le village.»

C'est sur le terrain de l'agriculteur Henri Debonneville, également municipal, qu'il est prévu d'installer le mât de mesure des vents durant dix-huit mois. «Je n'ai pas aimé que les opposants fassent des menaces. Selon eux, c'est comme si les indemnités que l'on pourrait toucher représentaient de l'argent sale (plusieurs milliers de francs par année, ndr). Je ne suis pas contre les éoliennes car il faut trouver des alternatives au nucléaire. A Longirod, il est vrai qu'elles sont assez mal situées. Mais le projet a déjà été modifié. Il ne compte plus que cinq éoliennes au lieu de dix et elles sont plus éloignées du village. Et il ne faut pas dire qu'elles cachent le Mont-Blanc. Commençons par prendre des mesures du vent, puis nous verrons.»

Calmer les esprits

C'est bien l'avis du syndic Eric Cheseaux qui, jeudi, lors du Conseil général, a déclaré que les oppositions seraient probablement levées. «Mais avant cela, un tous ménages sera envoyé aux habitants, et deux plates-formes d'information seront organisées par la Romande Energie. Cela devrait calmer les esprits.»

Le syndic a aussi rappelé que si les mesures du vent étaient concluantes, un plan partiel d'affectation devra être soumis au Conseil avant toute réalisation. La population aura donc le dernier mot.

«Vu la levée de boucliers, on ne se fait pas trop d'illusions, confie Henri Debonneville. Nous l'avons d'ailleurs dit à la Romande Energie. Du côté de la société électrique, on est convaincu de l'utilité de ces mesures. «Si elles s'avèrent positives et que Romande Energie décide d'aller de l'avant, d'autres études seront encore entreprises. Là encore, le projet peut à tout moment être réévalué», a déclaré son porte-parole.